

2008/8635 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 3 000 € A L'ASSOCIATION SOCIETE D'ESCRIME DE LYON POUR L'ORGANISATION DU TOURNOI DE COUPE DU MONDE DE FLEURET FEMININ JUNIOR LE 3 FEVRIER 2008 A LA HALLE VIVIER MERLE - LYON 3E (DIRECTION DE LA COMMUNICATION EXTERNE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 19 décembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Association « Société d'Escrime de Lyon » organise pour la sixième année consécutive, le Tournoi de Coupe du monde de Fleuret Féminin Junior. Inscrite au calendrier officiel de la Fédération Internationale d'Escrime, cette compétition se déroulera le 3 février 2008 à la Halle Vivier Merle à Lyon 3^e.

La dernière édition a connu un vif succès avec une centaine de participantes, seize nations présentes (Allemagne, Australie, USA, Egypte...) et quatre continents représentés.

Cette sixième édition a une importance particulière pour l'Association car parmi les compétitrices de cette année, certaines participeront aux Jeux Olympiques de Pékin.

Les objectifs de l'Association pour cette nouvelle édition sont :

- d'attirer un grand nombre de compétitrices ;
- d'assurer la promotion de cette discipline et de réussir cette manifestation à conséquences certaines pour l'escrime lyonnaise et régionale ;
- enfin, d'offrir un spectacle de qualité aux spectateurs.

L'organisation de cette manifestation permet ainsi de contribuer à l'essor de l'escrime lyonnaise sur la scène internationale.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 48 000 €.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan sportif, je propose d'allouer une subvention de 3 000 euros à la « Société d'Escrime de Lyon ».

Vu l'avis émis par le Conseil du 3^e arrondissement ;

Oui l'avis de sa Commission Jeunesse et Sports ;

DELIBERE

1- Une subvention de 3 000 euros est allouée à l'Association Société d'Escrime de Lyon pour l'organisation du Tournoi de Coupe du monde de Fleuret Féminin Junior le 3 février 2008 à la Halle Vivier Merle à Lyon 3^e.

2- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2008, programme MANIFSPORT, opération SUBMANSP, ligne de crédit n° 5015, imputation 415-6574.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

T. BRAILLARD